



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Département solidarités et emploi
Service Insertion des jeunes et des primo-arrivants
Affaire suivie par : Sébastien Agot
☎ : 01 70 96 13 60
Mail : sebastien.agot@drieets.gouv.fr

Paris, le **01 FEV. 2022**

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

à

Mesdames et Messieurs les responsables de
structures animatrices d'opérations de parrainage

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
des missions locales d'Île-de-France

Objet : Appel à projets parrainage/marrainage 2022
P.J. : 2 Annexes

En Île-de-France, « le parrainage/marrainage pour l'emploi » est un dispositif qui contribue à l'accès et au maintien dans l'emploi des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un emploi.

Dans ce cadre, la Préfecture de région d'Île-de-France mobilise les crédits du programme 147 « politique de la ville » en faveur des publics de QPV exclusivement, et en particulier des jeunes femmes et hommes, pour leur permettre d'accéder aux droits et dispositifs du droit commun. La DRIEETS Île-de-France mobilise les crédits du programme 102 « accès et retour à l'emploi » prioritairement vers les jeunes en difficulté d'insertion peu ou pas qualifiés.

En s'inscrivant dans le cadre de la feuille de route du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, l'appel à projets doit permettre de poursuivre la montée en charge des réseaux parrainage/marrainage afin d'accroître le nombre de bénéficiaires du dispositif, prioritairement ceux issus des QPV. Il s'articule également de manière complémentaire au plan « 1 jeune, 1 solution » lancé en juillet 2020 et à l'appel à projets « 1 jeune / 1 mentor » lancé en mars 2021.

En 2022, continueront d'être particulièrement soutenues les actions en faveur du public ciblé par le plan régional d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ), qui concerne les jeunes de 16 à 30 ans, sans solution et hors de tout dispositif, résidant dans l'un des 197 quartiers prioritaires franciliens couverts par le plan (cf. liste en Annexe 2). Seront également soutenues les actions spécifiques en faveur des publics primo arrivants et bénéficiaires de la protection internationale.

L'appel à projets est dématérialisé, vous trouverez toutes les informations sur le site « mes démarches simplifiées » (cf. le lien de connexion en Annexe 1 – Fiche modalités techniques de candidature).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 4 mars 2022 selon les modalités précisées dans cette fiche « modalités techniques » du présent appel à projets.

Pour les structures lauréates en 2021, il est indispensable de justifier la réalisation de l'action : sans ce préalable, la demande 2022 ne sera pas examinée.

Je sais pouvoir compter sur votre entière mobilisation pour répondre à cet enjeu majeur en Ile-de-France.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME